

ARVERNE | 1^{ER}
FOURNISSEUR FRANÇAIS
DE SOLUTIONS GÉOTHERMALES

Arverne, 1^{er} fournisseur français de solutions géothermales et Entreprise à Mission, valorise les ressources du sous-sol français au service du développement des territoires.

Arverne conçoit et exploite des solutions de géothermie de surface et profonde. Cette énergie locale et décarbonée, disponible toute l'année, répond aux besoins en chaleur et en froid des bâtiments, des collectivités, des sites industriels et des exploitations agricoles.

Arverne déploie également le projet Lithium de France pour produire, à partir des eaux géothermales du sous-sol alsacien, un lithium géothermal destiné aux batteries de la mobilité électrique.

En Alsace, une équipe de plus de cinquante collaborateurs issus des filières du sous-sol œuvre à un projet de territoire qui allie décarbonation, souveraineté énergétique et réindustrialisation.

Participation du public du 07/09/26 au 28/09/26

**DEMANDE DE PERMIS EXCLUSIFS
DE RECHERCHES
« STRASBOURG » ET
« PLAINE DU RHIN »**

ARVERNE | 1^{ER}
FOURNISSEUR FRANÇAIS
DE SOLUTIONS GÉOTHERMALES



Le ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle, énergétique et numérique organise une participation du public par voie électronique du 07 septembre au 28 septembre 2026 dans le cadre de demandes de renouvellement et d'octroi de Permis Exclusifs de Recherches (PER) déposées par 2gré, filiale à 100% d'Arverne.

Qu'est-ce qu'un Permis Exclusif de Recherches (PER) ?

« Le Permis Exclusif de Recherches de substances concessibles confère à son titulaire l'exclusivité du droit d'effectuer tous travaux de recherches dans le périmètre qu'il définit et de disposer librement des produits extraits à l'occasion des recherches et des essais. » (art. L.122-2, Code Minier)

Un PER est accordé par l'État pour une durée de 5 ans sur un périmètre limité, avec des engagements financiers et un programme de travaux de recherches exploratoires à réaliser. **L'objectif est de mieux connaître le potentiel géologique d'une zone donnée.** Un PER accorde à son bénéficiaire l'exclusivité de l'exploration, mais n'autorise ni la réalisation de travaux miniers, ni l'exploitation d'une ressource souterraine, qui nécessitent d'autres procédures réglementaires également soumises à consultation du public.

À quoi sert un PER ?

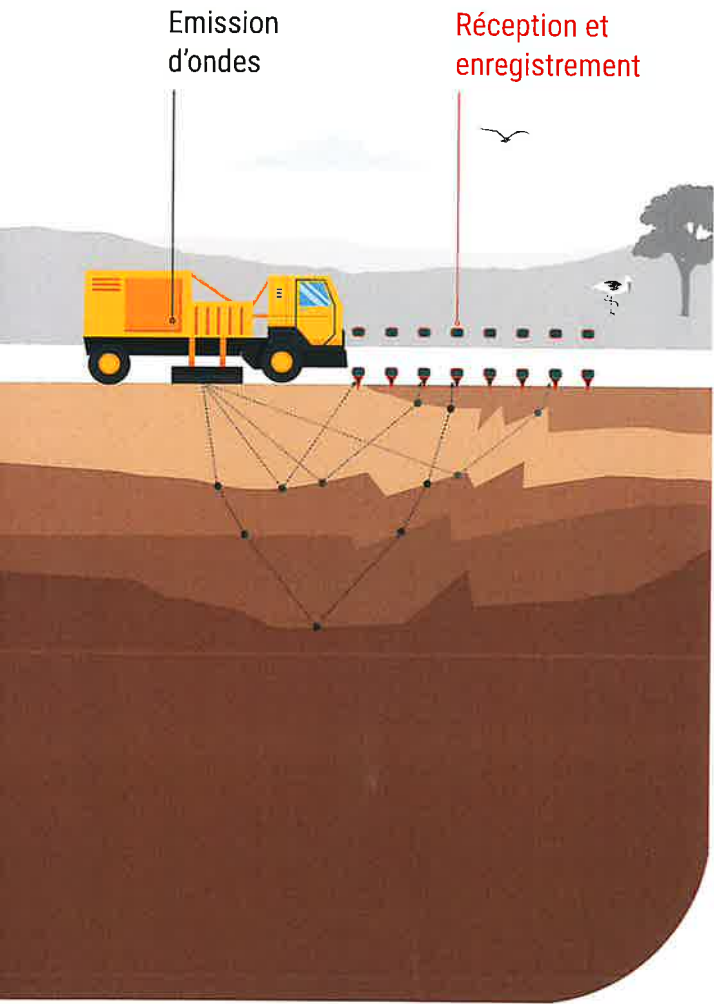
Un Permis Exclusif de Recherches permet à son titulaire de collecter et analyser les données géologiques existantes et de mener des campagnes d'acquisition sur le terrain. Les données acquises permettent d'identifier les zones qui possèdent un potentiel important en ressources géothermales, et de nourrir la connaissance du sous-sol. 10 ans après l'expiration d'un PER, ces données deviendront publiques.

Les campagnes d'exploration 3D du sous-sol sont une des façons d'identifier les endroits où la géothermie peut produire de la chaleur et du lithium géothermal. Il s'agit d'un outil d'investigation non intrusif qui consiste à envoyer dans le sous-sol des ondes acoustiques, générées par des camions émetteurs, qui se "réfléchiront" sur les couches géologiques. Après interprétation des données acquises, ces campagnes permettent d'établir une véritable cartographie 3D du sous-sol.

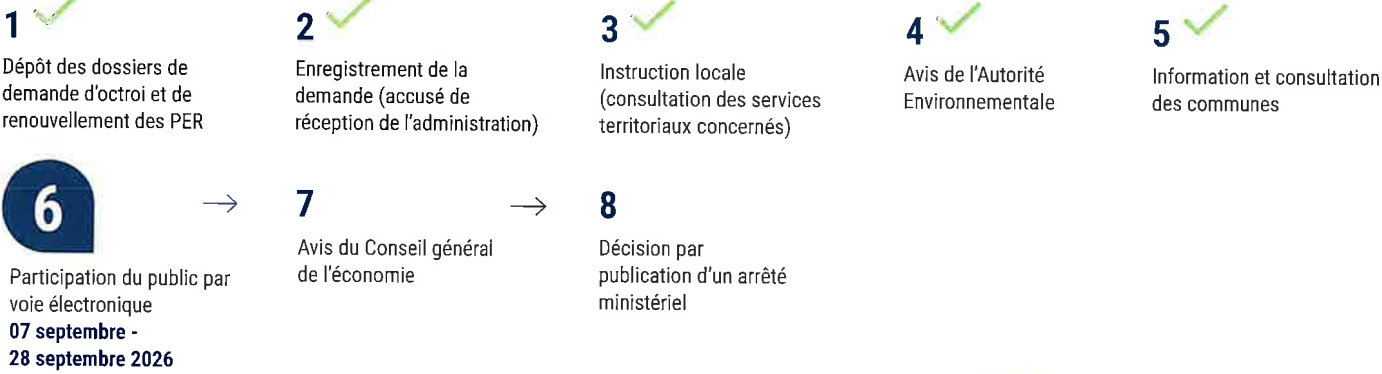
Les géophones sont des petits capteurs sans fil posés sur le sol à intervalles réguliers pendant quelques semaines. Ils enregistrent les ondes acoustiques émises par les camions lorsqu'ils se déplacent sur la zone concernée.



Une campagne d'exploration 3D a été réalisée en 2024 dans la zone Nord du PER "Strasbourg", détenu par 2Gré depuis juin 2013. Cette campagne a contribué à mieux qualifier le contexte géologique du secteur de Haguenau et d'en apprécier la potentielle géoressource.



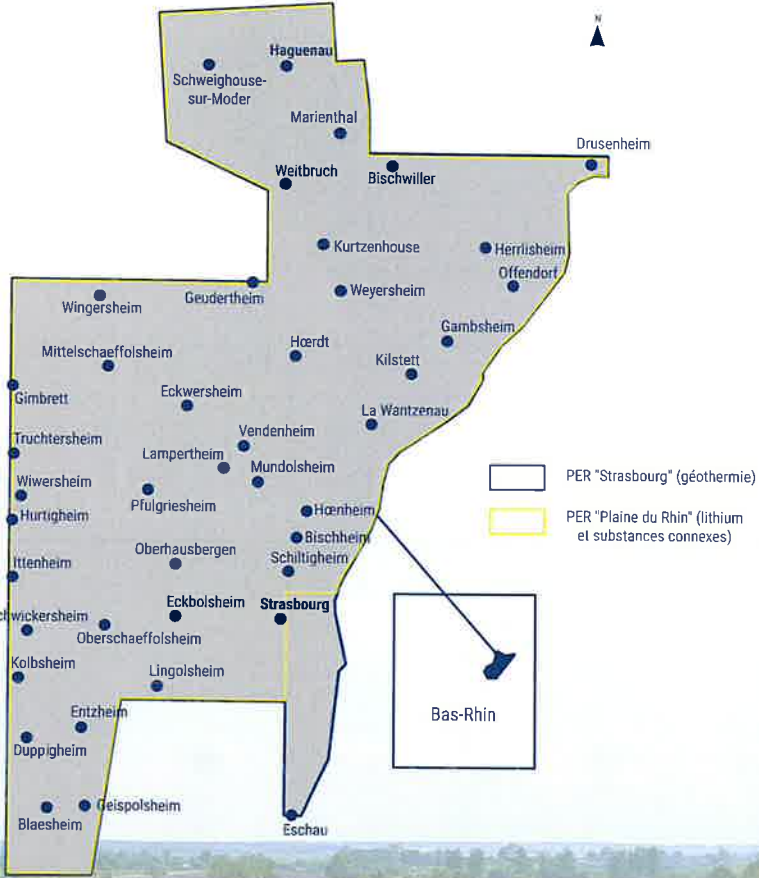
Les étapes d'une demande de PER



Quelle est la zone géographique concernée ?

2Gré a déposé une demande d'octroi d'un PER de lithium et substances connexes ("Plaine du Rhin"), et de renouvellement d'un PER de gîtes géothermiques ("Strasbourg"). Ces deux PER concernent des zones géographiques respectives de 553 et 575 km² environ, qui recouvrent tout ou partie des territoires des communes suivantes :

Achenheim, Batzendorf, Berstett, Bietlenheim, Bilwisheim, Bischheim, Bischoffsheim, Bischwiller, Blaesheim, Breuschwickersheim, Brumath, Dalhunden, Dauendorf, Dingsheim, Donnenheim, Drusenheim, Duppigheim, **Duttlenheim**, Eckbolsheim, Eckwersheim, Entzheim, Ernolsheim-Bruche, Eschau, Gamsheim, Geispolsheim, Geudertheim, Gries, Griesheim-sur-Souffel, Haguenau, Hangenbieten, Herrlisheim, Hindisheim, Hœnheim, Hœrdt, Holtzheim, Hurtigheim, Illkirch-Graffenstaden, Innenheim, Ittenheim, Kaltenhouse, Kienheim, Kilstett, Kolbsheim, Krautergersheim, Kurtzenhouse, La Wantzenau, Lampertheim, Lingolsheim, Lipsheim, Mittelhausbergen, Mittelschaeffolsheim, Mundolsheim, Niederhausbergen, Niederschaeffolsheim, Oberhausbergen, Oberhoffen-sur-Moder, Oberschaeffolsheim, Offendorf, Ohlungen, Olwisheim, Ostwald, Pfulgriesheim, Quatzenheim, Reichstett, Rohrwiler, Schiltigheim, Schnersheim, Schweighouse-sur-Moder, Souffelweyersheim, Strasbourg, Stutzheim-Offenheim, Truchtersheim, Uhlwiller, Vendenheim, Weitbruch, Weyersheim, Wingersheim les Quatre Bans, Wintershouse, Wiwersheim et Wolfisheim.



COMMENT S'INFORMER ET DONNER SON AVIS ?

Cette participation du public est une étape obligatoire et essentielle de l'instruction de la demande de PER. Elle vise à permettre au public de prendre connaissance des demandes et d'exprimer ses observations et propositions.



Du 07 septembre au 28 septembre 2026, rendez-vous sur le site du ministère de l'Économie pour consulter le dossier et exprimer vos observations et propositions par e-mail.

www.economie.gouv.fr/consultations-publiques

Au terme de la participation du public, une synthèse des observations et propositions sera disponible sur ce même site.